COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2018 DELIBERATION N° 36

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 43

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de l'affichage en mairie le 08 juin 2018

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents: M. ETCHEGARAY (sorti pour le vote des délibérations n° 34 à 38), Mmes DURRUTY, BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme LANGLOIS (jusqu'à 21h04), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes LARRE, ARAGON (à partir de 19h05), PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART, Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par Mme BRAU-BOIRIE; Mme JUZAN par Mme DUHART; M. ESMIEU par M. ESCAPIL-INCHAUSPE; Mme LANGLOIS par M. LALANNE (à partir de 21h04); Mme MEYZENC par Mme DURRUTY; Mme TAIEB par M. LACASSAGNE (à partir de 19h20), M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET; Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE; Mme BENSOUSSAN par Mme MARTIN-DOLHAGARAY; Mme ARAGON par Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h05).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Neys,

OBJET : FINANCES – Exercice 2017 - Budget annexe des parcs de stationnement – Compte administratif.

L'exécution budgétaire 2017 se présente de la manière suivante (s'agissant d'une activité assujettie à la TVA, les montants indiqués ci-dessous sont hors taxes) :

	Crédits votés	Réalisé	Restes à
			réaliser
Recettes d'investissement*	5 466 700 €	4 958 039,47 €	
Dépenses d'investissement	2 348 500 €	1 639 297,67 €	289 000 €
Solde d'investissement		3 318 741,80 €	- 289 000 €
Recettes d'exploitation	4 200 000 €	4 095 097,35 €	
Dépenses d'exploitation	4 200 000 €	3 520 016,63 €	
Résultat d'exploitation 2017		575 080,72 €	
Résultat antérieur reporté		100 000,00 €	
Résultat d'exploitation cumulé		675 080,72 €	
Résultat net de clôture			
(investissement + exploitation)		3 993 822,52 €	

^{*} y compris solde reporté 2016

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 3,5 M€, en progression de 5,6 % par rapport à l'exercice précédent. Elles se répartissent de la manière suivante :

- charges à caractère général : 908 K€ (+ 14,9 %), enregistrant en particulier la régularisation des charges locatives du parc Belfort depuis son ouverture ainsi que des dépenses réglementaires nouvelles en termes de maintenance et de surveillance des parcs en ouvrage .
- charges de personnel : 1 160 K€ (+ 7,8 %), la hausse s'expliquant par l'application des mesures nationales telles que le protocole d'accord relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (PPCR) et d'autre part, d'une révision des modalités de refacturation au budget annexe des frais supportés par le budget principal ;
- frais financiers : 193 K€ (- 7,4 %) ;
- autres charges dont dotations aux amortissements et provisions : 1 260 K€ (idem 2016).

Les recettes d'exploitation représentent 4,1 M€, en hausse de 1,9 % par rapport à 2016. Le produit des droits de stationnement proprement dit s'élève à 3,46 M€ contre 3,38 M€ pour l'exercice précédent. Si les recettes provenant des parcs en ouvrage et en enclos enregistrent une hausse dépassant 3 %, on constate une érosion de la part du produit issu du stationnement sur voirie.

La section de fonctionnement dégage ainsi un résultat excédentaire de 575 K€ contre 683 K€ en 2016.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 594 K€ (contre 524 K€ en 2016) et correspondent notamment :

- pour le parking Tour-de-Sault, à l'achat et l'installation de matériel péager (186 K€) et à la mise en place d'un système de jalonnement et de guidage (107 K€) ;
- pour le parking Sainte-Claire (109 K€), principalement pour la mise en œuvre du même dispositif d'information à l'attention des usagers ;
- pour le parking Owen Roe, à des travaux de renouvellement de la chaussée interne (66 K€).

Outre ces dépenses d'équipement, le remboursement du capital de la dette s'élève à 422 K€ pour cet exercice.

La section d'investissement fait apparaître un solde positif de 3,3 M€ (compris le résultat reporté 2016), qui permettra d'autofinancer les prochains investissements de ce budget, en particulier la réhabilitation du parking de la Gare.

Aucun nouvel emprunt n'ayant été contracté, la dette de ce budget annexe poursuit sa baisse pour atteindre $4,6 \, \text{M} \in \text{ à la clôture de l'exercice contre 5 M} \in \text{ fin 2016. La capacité d'autofinancement brute atteint 1,2 M} \in \text{, en légère baisse par rapport à 2016 (1,3 M} \in \text{). La conjugaison de ces deux facteurs se traduit par une stabilisation du ratio de désendettement de ce budget annexe, soit 3,8 années.$

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe des parcs de stationnement ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme Durruty. M. le Maire ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES,

Mmes ARAGON, PICARD-FELICES, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY Maire de Bayonne